

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL35

présenté par
Mme K/Bidi, rapporteure
à l'amendement n° CL|11 de M. Ratenon

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« promulgation »

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.